

# 5.4

## Avis d'intention des assujettis et autres avis

---

---

**5.4 AVIS D'INTENTION DES ASSUJETTIS ET AUTRES AVIS****AVIS DE LA DEMANDE D'INTENTION DE REVOCATION VOLONTAIRE ET COMPLÈTE D'UNE AUTORISATION**

AXA Assurances (nom utilisé au Québec par AXA Insurance Company) (« AXA ») a demandé la révocation complète de son autorisation d'exercer l'activité d'assureur au Québec.

AXA entend cesser d'exercer ses activités dans toutes les catégories pour lesquelles elle est autorisée :

- Assurance de biens
- Assurance contre l'incendie

Le 1<sup>er</sup> janvier 2020, les activités de AXA ont été prises en charge par :

- Compagnie d'assurance XL Spécialité (nom utilisé au Québec par XL Speciality Insurance Company)  
100, King Street West, suite 3020  
Toronto, ON M5X 1C9

L'Autorité fera droit à la demande si AXA satisfait les conditions de la *Loi sur les assureurs*, RLRQ, c. A-32.1. La décision sera publiée au Bulletin.

Fait le 5 mars 2020